

Cossé-le-Vivien, le 26 juin 2020



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN
23 Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr**
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Judi 2 juillet 2020 à 20h30

Salle Saint-Exupéry
1 Place du Champ de Foire
53230 Cossé-le-Vivien

La séance pourra se tenir en présence d'un public strictement limité à 25 personnes. Le port du masque sera obligatoire à l'entrée de la salle.

Nous vous invitons à vous munir d'un crayon personnel ainsi que d'un masque. Ces éléments pourront vous être fournis si vous n'en avez pas. En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter par un collègue en retournant à la mairie le formulaire « Pouvoir » ci-joint.

Affaires générales

- Délégation du conseil municipal au Maire – compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Election des propriétaires membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre du contournement
- Comité de pilotage dans le cadre du contournement routier
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Formation des élus locaux
- Correspondant défense et correspondant sécurité routière : délibération modificative
- Commission de contrôle des listes électorales

Finances & administration générale

- Approbation des comptes de gestions 2019
- Approbation des comptes administratifs 2019
- Affectation et reprise définitive des résultats de l'exercice 2019
- Création du budget annexe du lotissement de la Plaine
- Budget principal : décision modificative n°2

- Personnel communal : autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents titulaires ou non titulaires momentanément absents
- Personnel communal : autorisation de recrutement d'agents non titulaires du fait d'accroissements temporaires d'activités ou saisonniers
- Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs

Affaires scolaires, cadre de vie et lien social

- Acquisition d'une borne commémorative du passage de la 2^{ème} DB du Général Leclerc

Informations du maire et des adjoints

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christophe LANGOUËT

